

de parlement, chambre des comptes ni cour des aides, dans la crainte que les familles des principaux marchands ne fussent tentées d'entrer dans les charges et méprisassent le commerce, source de la prospérité de Lyon. L'intendant Lambert d'Herbigny¹ note lui-même dans son mémoire combien à Lyon la passion humaine, attisée et canalisée par le pouvoir politique, prend l'aspect d'un esprit capitaliste frénétiquement accumulateur. L'esprit marchand y règne, les habitants y sont non seulement riches mais s'enrichissent journellement, ainsi ils seront toujours contenus par leur propre intérêt.

Conformément à une ordonnance royale du 4 février 1715, publiée à son de trompe dans chaque carrefour de la ville le 12 mars, il fut précisé que les officiers de la cour des monnaies, qui le sont en même temps du présidial et de la sénéchaussée, seront tenus de rendre au gouverneur et aux lieutenants généraux les mêmes honneurs qu'ils leur rendaient lorsqu'ils étaient seulement officiers de la sénéchaussée et du présidial. Il leur est intimé plus spécialement d'assister en corps et en robe rouge précédés de leurs huissiers à la prise de possession du sieur archevêque² de Lyon et que le même jour ou le lendemain ils iront le complimenter en corps et en robe noire. Ce règlement est notifié également aux procureurs du roi, aux trésoriers de France, au consulat, à la conservation et à l'élection de la ville. Les officiers de la cour des monnaies se voient ici notifier que leur position ne leur permet pas de prétendre être au dessus de certains honneurs qu'ils doivent rendre. En s'abstenant de complimenter le maréchal de Villeroy³, gouverneur du Lyonnais, et de lui donner du *Monseigneur* à l'occasion de son entrée dans la ville en 1714, ils avaient refusé les honneurs qu'il prétendait lui être dus. Le maréchal avait fort mal pris la chose. Pour éviter que ne se réitère un tel affront, Villeroy, seigneur jaloux de sa grandeur et imbu de son autorité, mit un point d'honneur à ce que ces officiers ne puissent s'empêcher de rendre les honneurs qui sont dus à son fils François Paul de Neuville de Villeroy, le tout nouvel archevêque de Lyon, qui doit faire son entrée dans la ville le 13 mars. Il faut dire qu'à l'arrivée de Meliand, le nouvel intendant de la ville, les mêmes officiers avaient seulement envoyé leurs députés dédaignant d'aller le complimenter en corps. Le roi s'était alors fendu d'une lettre de cachet qui leur ordonna *d'y aller en corps en le qualifiant de Monsieur sur le fondement qu'il est juste que les juges du territoire sur lesquels ont toujours présidé les intendants en qualité de maîtres des requêtes allassent*

1 Intendant de Lyon de 1694 à 1700

2 François Paul de Neuville de Villeroy, le fils du maréchal, avait été nommé archevêque de Lyon en août 1714. Il a fait son entrée dans la ville le 13 mars 1715.

3 Il succède à son père au gouvernement du Lyonnais en 1685. Malgré ses nombreux échecs militaires cuisants, cet ami d'enfance de Louis XIV, aussi présomptueux qu'incapable, a su conserver les grâces du roi qui le fit gouverneur du jeune Louis XV..